

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2024-2028

EANM - Le Cèdre Bleu Internat

Pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap



Table des matières

I :	Présentation de l'association	3
II :	Historique de l'établissement	5
III :	Présentation de la population accueillie et de ses besoins	8
IV :	L'autonomie des personnes accompagnées.....	11
V :	Fonctionnement et organisation	12
VI :	Modalités de participation individuelles et collectives	24
VII :	Démarche qualité , gestion des risques et droits des personnes	25
VIII :	Ressources humaines	31
IX :	Partenariats	37
X :	Perspectives et objectifs d'évolution, progression et développement	40
Annexes	47

I : Présentation de l'association

L'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées de Seine-et-Marne, dite Adapei 77, est une association familiale, loi 1901, créée le 25/04/1965 du militantisme de parents d'enfants handicapés mentaux, soucieux d'apporter des réponses à des situations familiales complexes et douloureuses.

L'Adapei 77 et ses adhérents partagent des valeurs fortes qui guident l'action commune et lui donnent un sens. C'est ainsi qu'elle défend et promeut :

- La dignité, la citoyenneté et le respect de la personne handicapée mentale,
- La qualité de vie et d'accompagnement de la personne handicapée mentale,
- Le développement de la participation de la personne handicapée mentale,
- La solidarité et l'esprit d'entraide des familles,
- Le militantisme et le respect des décisions démocratiques,
- L'engagement bénévole et désintéressé,
- La laïcité.

L'Association gère 30 établissements et services répartis sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne et accueille environ 800 personnes en situation de handicap avec ou sans troubles associés (mental, psychique, autisme...), accompagnés par près de 550 professionnels à leur service :

- **Établissements d'Accueil Non Médicalisés (ex foyers de vie) :**
La Marguette, Le Cèdre Bleu, Le Chêne Rouvre, Le Ginkgo Biloba, Les Trois Maisons, Les Tilleuls, Les Tournesols, La Maison de Corberon, Les Ormes
- **1 Centre d'accueil de jour L'Althéa**
- **4 Services d'accueil de jour :** le Cèdre Bleu, le Clos Jollet, le Provinois et les Ormes
- **ESAT :** Les Ateliers braytois
- **Dispositif d'Insertion à la Vie Partagée (DIVP)**
- **Établissements d'Accueil Non Médicalisés les Meuniers et la Roselière (ex foyers d'hébergement)**
- **Plateforme enfance**
- **Maison d'Accueil Spécialisée :** La Joncherie et une équipe mobile d'appui en santé
- **Tiers Régulateur Sud 77**

Ces structures sont actuellement organisées en cinq territoires selon une logique à la fois géographique et d'accompagnement :

Territoire de Marne et Morin :	Le Cèdre Bleu, La Marguette, Le Ginkgo Biloba, Le Chêne Rouvre et Les Tilleuls
Territoire du Provinois :	Les Tournesols, Les Trois Maisons, La Maison de Corberon, La Roselière
Territoire de Seine et Yonne :	Les Ormes, Le Clos Jollet, L'Althéa, Les Meuniers, le TRS 77 et le DIVP
Territoire de Sénart :	La Joncherie et la plateforme enfance
Territoire du Pays Braytois :	ESAT Les Ateliers Braytois.

Ce fonctionnement en territoire permet de créer une dynamique, d'enrichir les pratiques professionnelles afin d'améliorer la qualité du service rendu auprès des personnes accompagnées grâce aux synergies et aux mutualisations (moyens, projections, réflexions, analyses...) mises en œuvre.

Les transversalités et complémentarités sont ainsi essentielles car elles favorisent ces différents partages.

L'Adapei 77 est affiliée à l'Unapei, Union Nationale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales, et participe également à l'instance régionale Unapei Île-de-France.

Elle est présente dans les instances départementales telles que le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH), la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Méthodologie d'élaboration du projet d'établissement

Le présent projet est établi pour une durée maximale de 5 ans comme décliné à l'Article 12 de la loi 2002-2 (L.311-8 du CASF). Il définit ses objectifs en matière de coordination, d'évaluation des activités et de la qualité des prestations ainsi que ses modalités d'organisation et d'expression.

Pour ce faire, ce projet est élaboré à partir de la réflexion de groupes de travail réunions en comité de pilotage, constitués de professionnels de l'établissement volontaires.

Cinq groupes de travail ont été constitués, sur les thèmes suivants :

- Les missions de l'établissement – Présentation de la population et ses besoins
- L'offre de service- Les modalités d'accompagnement, les unités de vie
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
- Les principes d'intervention – Le projet éducatif et sa mise en œuvre
- Gestion des parcours et procédures

Une réunion par groupe de travail a été programmée lors des réunions hebdomadaires afin d'obtenir des recueils de données.

II : Historique de l'établissement

1. L'histoire du Cèdre Bleu

Le foyer de vie Le Cèdre Bleu est né de la restructuration d'un foyer Seine et Marnais, le Foyer Saint Michel, à Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux. Cet établissement a été repris par l'Adapei 77 en octobre 2000 au titre d'un mandat de gestion confié par l'AFSM (association gestionnaire).

S'ensuit le projet de construction de deux établissements : le foyer Le Ginkgo Biloba à Sammeron (ouverture le 15 juillet 2003) et le foyer Le Cèdre Bleu

Le 16 juillet 2003, le Foyer de vie Le Cèdre Bleu ouvre ses portes. Il est destiné aux personnes les plus dépendantes.

L'ouverture du foyer de vie Le Cèdre Bleu a marqué une nouvelle étape dans la vie des personnes qui s'y sont installées avec la mise en place d'un travail éducatif conséquent mené autour de l'individualisation, du respect de l'autre, d'un accompagnement personnalisé et de la socialisation. Le tout dans un contexte transgénérationnel et mixte. Deux places d'accueil temporaire sont créées par la suite au sein de l'internat.

En parallèle, l'Adapei 77 reprend un service d'externat (« le relais ») qu'elle intègre dans les locaux du Cèdre Bleu la halte éducative « le relais » qui accueille 4 personnes en situation de handicap en externat est intégré administrativement et physiquement à l'internat du foyer de vie Le Cèdre Bleu L'accompagnement de ses bénéficiaires se déroule de 9 h 30 à 16 h 30 en parallèle des personnes accueillies en internat auprès de qui ils partagent des activités et leur repas le midi. (cf Projet de Service de l'Accueil de Jour).

L'arrivée de ce nouveau public et l'admission de personnes plus jeunes au sein de l'internat ont ainsi insufflé une nouvelle dynamique dans les pratiques de l'accompagnement.

L'établissement étant construit sur le site géographique du foyer de vie La Marguette qui accueille des personnes déficientes intellectuelles vieillissantes, l'association décide en 2009 de créer le « complexe Marguette - Cèdre Bleu ».

En 2015, le foyer de vie Le Cèdre Bleu bénéficie d'importants travaux permettant de mettre aux normes les locaux pour répondre aux exigences légales et réglementaires. Ces changements ont permis d'offrir aux personnes accueillies des conditions d'accompagnement plus optimales avec une meilleure qualité de vie et ainsi répondre davantage à leurs besoins. Le service administratif et du Cèdre bleu (bureau de la Direction –Adjointe/ Secrétaire de Direction) ainsi que la salle de réunion s'organisent au rez-de-jardin.

En 2017, le foyer de vie Le Cèdre Bleu engage des travaux d'accessibilité permettant une redistribution des espaces jour/nuit, la création d'une extension destinée à accueillir l'Accueil de jour avec une grande salle d'activité et un bureau. Le groupe de l'Accueil de jour intègre les locaux en 2018.

En 2020, Le Cèdre Bleu commence les réorientations des Personnes lourdement handicapées dont l'état de santé dégradé ne permet plus d'assurer l'accompagnement, le foyer n'étant pas un établissement médicalisé. Il s'ensuit l'accueil de personnes plus jeunes (21 ans). La population du Cèdre Bleu se rajeunie. Ces jeunes présentent des demandes et besoins différents auxquels l'établissement doit s'adapter. La Directrice Adjointe, la coordinatrice, entourés de l'équipe procèdent à la restructuration du foyer de vie, afin de répondre de manières plus adaptées aux besoins émergents et poursuivre l'accompagnement des Personnes Accueillies.

En juin 2020, suite à la Covid-19, le service de l'Accueil de jour est détaché des locaux d'hébergement du foyer. Il intègre le bâtiment annexe dit « Le Chalet » se situant dans le parc du Cèdre Bleu. Le Service est maintenu dans cet espace dans l'objectif d'assurer sa spécificité, tant dans son lieu d'accueil que dans son identité et la prise en charge proposée tout en maintenant une bonne collaboration avec le Foyer de vie. Progressivement le Service de l'Accueil de jour se positionne en tant que Partenaire du Cèdre bleu.

En juin 2021 une pluie diluvienne tombe sur Juilly et oblige Le Cèdre Bleu à réorganiser le service administratif. Le service intègre le chalet (Direction Adjointe et Secrétaire de Direction). L'extension anciennement destinée au Service de l'Accueil de Jour est investie par les Éducateurs du foyer de vie où s'y déroulent actuellement les réunions de transmissions.

Réorganisation du foyer et de l'accueil de jour

Soulignons qu'à partir de 2015 un travail de mutualisation des moyens est entrepris sur ce complexe. Ce mouvement coïncide avec la création du territoire Marne-et-Morin que le Foyer de Vie Les Tilleuls intègre en 2021.

2. L'environnement architectural

Le Foyer Le Cèdre bleu est composé d'un bâtiment de plain-pied et d'un sous-sol.

Le bâtiment principal, en rénovation depuis avril 2015 comprend :

Niveau 0 :

- À l'entrée, un hall d'accueil et un bureau du personnel qui fait office de salle de transmission, puis nous trouvons, le réfectoire et les unités d'hébergement.

Le foyer est divisé en quatre ailes nommées « Unité Jungle », « Unité Grèce », « Unité Tropique », et « Unité Asie » violette. Des films occultant aux fenêtres favorisent l'intimité de la personne.

Les ailes comportent majoritairement des chambres individuelles et quelques chambres doubles, des salles de bains adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Chaque personne accueillie peut décorer sa chambre comme elle le souhaite afin de la personnaliser, tout en respectant l'espace d'autrui et les normes de sécurité.

- Nous disposons également d'une infirmerie, du bureau de la psychologue, de baignoires pour les bains détenteurs, de salles d'activités dédiées à l'expression manuelle, la télévision, l'esthétique et le bien-être, d'une lingerie.

Niveau-1, au Rez-de-jardin :

Nous y retrouvons les locaux techniques : vide sanitaire, local de stockage et le bureau de la Coordinatrice, des délégués syndicaux, d'une salle de pause, de vestiaires hommes et femmes séparés, d'une salle de réunion, d'une douche dédiée aux professionnelles, d'un WC.

De plus :

- D'un chalet : espaces Administratifs avec le bureau de la Directrice – Adjointe, le bureau de la Secrétaire de Direction, les vestiaires des Personnes Accueillies à l'accueil de jour, du bureau des éducatrices de l'Accueil de jour, la salle une grande salle qui reçoit les Personnes de l'Accueil de Jour.
- Le jardin permet aux personnes accueillies de manger à l'extérieur lorsqu'il fait beau et de profiter des jeux extérieurs.
- D'un city stade

3. Cadre réglementaire et de référence

Le foyer Le Cèdre Bleu s'inscrit principalement dans le cadre général :

- Des lois N° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Du schéma départemental de Soutien à l'Autonomie des Personnes âgées et Personnes Handicapées 2015-2020,
- Du Règlement Départemental d'Aide Sociale Personnes Âgées Personnes Handicapées du 23 mars 2013,
- Des recommandations de la Haute Autorité de Santé (H.A.S.).

4. Agréments et financements

Le foyer le Cèdre Bleu accueille à partir de l'âge de 18 ans, en hébergement, des personnes déficientes intellectuelles, reconnues handicapées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et bénéficiant d'une orientation en foyer de vie.

Le Foyer Le Cèdre Bleu est conventionné par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne depuis le 15 juillet 2004.

Il est habilité par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et bénéficie de :

- 28 places d'hébergement permanent,
- 2 places d'hébergement temporaire

À ce titre, il dispose d'un financement par prix de journée. Ce budget, discuté chaque année dans le cadre d'une procédure contradictoire, permet le fonctionnement général de l'établissement, le financement des prestations proposées aux personnes accueillies ainsi que les frais de structure et d'accompagnement. Chaque personne accueillie hébergée participe à ses frais d'accompagnement par le biais d'un reversement (contribution journalière) de 70 % de l'Allocation Adulte Handicapé qui lui est versée par la Caisse des Allocations Familiales.

5. Situation géographique

L'établissement Le Cèdre Bleu est situé au nord de la Seine-et-Marne, à Juilly, village de 1 448 habitants situé au sein d'un triangle déterminé par la ville de Meaux à 15 km Sud-est, Claye-Souilly à 10 km Sud-Ouest et Dammartin-en-Goële à 10 km au nord.

Juilly dispose de commerces de proximité tels que, une supérette avec dépôt de pain, une boulangerie-pâtisserie, d'un coiffeur, un café, un cabinet médical, une pharmacie, un point presse et un bureau de poste permettant de répondre aux besoins des personnes accueillies et favorisant leur insertion sociale.

Par ailleurs, d'autres ressources sont accessibles par la route : les plateaux techniques médicaux (Centre Hospitalier de Meaux, clinique Saint Faron à Mareuil-lès-Meaux, hôpital gériatrique d'Orgemont à Meaux, la clinique du Vert Galant), les commerces et loisirs.

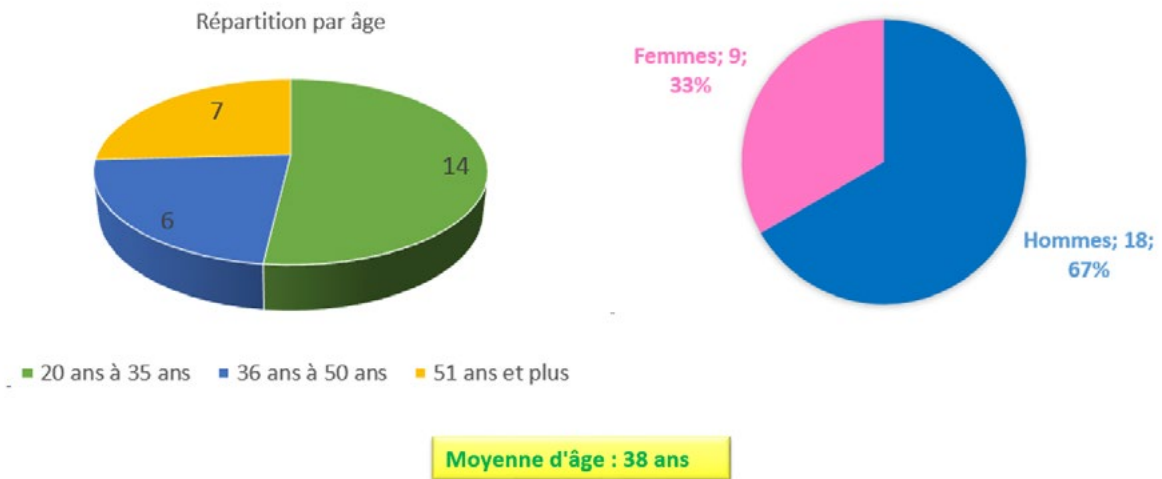
III. Présentation de la population accompagnée et de ses besoins

Le Cèdre Bleu accueille en internat 28 personnes en accueil permanent, deux en accueil temporaire. Elles présentent toutes une déficience importante de leurs facultés mentales, avec ou sans troubles associés, dont les causes sont diverses et parfois d'origine inconnue.

Au regard de la population accueillie le foyer s'organise en trois pôles en fonction des tranches d'âges et des besoins. Il en découle la configuration suivante :

Les troubles neuro-développementaux regroupent des pathologies diverses comme les troubles du spectre de l'autisme, les troubles envahissants du développement, les troubles avec déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, le trouble spécifique des apprentissages, les TOCS, les DYS...

1. Répartition par catégorie



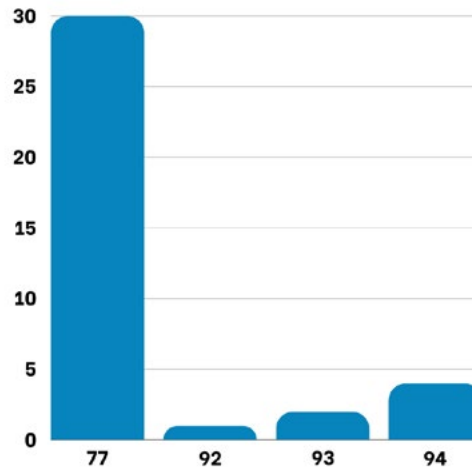
Le « Cèdre Bleu » compte à ce jour 27 personnes accueillies dont 9 femmes et 18 hommes dont la moyenne d'âge est de 38 ans.

2. Répartition en fonction des besoins

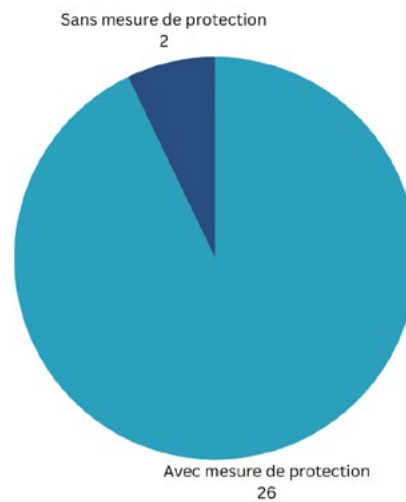
↑	1- Pôle Soins -Confort	Résidents d'un âge avancé en perte d'autonomie.	Objectif : Soin de la personne (nursing)- Maintien du lien social- Maintien du contact avec son environnement proche. Sollicitation cognitive	Unités Grèce Tropique Asie Jungle
	2- Pôle maintien des acquis	Résidents jouissant d'une certaine autonomie et ayant besoin d'être soutenus	Objectif : Aider la Personne au maintien des acquis le plus longtemps possible et maintenir le contact avec son environnement extérieur	
	3- Pôle maintien des acquis et acquisitions de nouvelles compétences	Résidents jouissant d'une plus grande autonomie et de potentiels physiques	Objectif : Amener la Personne à poursuivre la construction de soi, à s'ouvrir au monde, à s'intégrer dans son environnement, à acquérir de nouvelles compétences et s'épanouir.	

3. Provenance des personnes accompagnées

Majoritairement, elles viennent d'établissements médico-sociaux (EPMS de l'Ourq, IME et foyer de vie la Gabrielle de Claye-Souilly). La plupart sont originaires du département de Seine et Marne et sont sous mesure de protection (tutelle).



4. Mesures de protection



IV. L'autonomie de la personne accompagnée

Après la réorientation des personnes vieillissantes qui a débuté en 2020, l'accueil de nouveaux résidents, ainsi que les travaux de restructuration de l'établissement, le Foyer de vie Le « Cèdre Bleu » a axé son projet d'établissement « *vers une plus grande citoyenneté des Personnes Accueillies, et accession à l'autonomie Personnelle et Sociale* » (inclusion dans la ville de Juilly et celles avoisinantes).

1. L'orientation du Foyer de vie le Cèdre bleu

Le « Cèdre Bleu » a fait le choix d'accueillir des personnes plus jeunes et jouissant d'une certaine autonomie, ce afin de suivre leur évolution et les accompagner sur un plus long terme.

L'expérience auprès des Personnes vieillissantes a montré que le cumul des pathologies liées au handicap et associées à l'âge rend l'accompagnement de plus en plus lourd au quotidien et au fil du temps. Dans la pratique, on observe un glissement dans le fonctionnement : on passe de l'apprentissage de l'autonomie à la compensation du handicap.

Le Cèdre bleu ne possède pas en son sein de personnel soignant pouvant répondre à ce type d'accompagnement, sa mission auprès des Personnes accueillies étant essentiellement éducative.

Aussi, pour un mieux-être, elle propose à sa population vieillissante un accompagnement sur une unité dédiée (Unité Grèce : Pôle soin confort), tant qu'il est encore possible de l'accompagner.

Elle propose aussi à la Personne, une réorientation vers un établissement adapté à sa situation et à ses besoins. Le « Cèdre Bleu » est engagé auprès de la Personne Accueillie jusqu'à sa complète installation et peut participer au besoin à son adaptation dans son nouvel environnement par le biais d'appels téléphoniques, conseils auprès de l'équipe et de visites ponctuelles).

En outre afin d'éviter les difficultés de réorientation des Personnes vieillissantes du fait de la dégradation de leur état de santé dû au handicap et au vieillissement, l'équipe du Cèdre Bleu est attentive à l'apparition des signes précurseurs et se propose de solliciter assez tôt, les établissements spécialisés pour un accompagnement plus adapté afin de permettre à la personne orientée de profiter des activités et accompagnements proposés dans son nouveau cadre de vie.

La réorientation est menée en collaboration avec la famille et/ou le représentant légal et l'équipe éducative du Cèdre Bleu. Chacun prend sa place et agit en fonction de sa mission et de ses compétences.

2. Présentation des missions

L'établissement propose un accompagnement adapté aux besoins et aux attentes individuels et vise les objectifs suivants :

- Restaurer, préserver et développer l'autonomie des personnes accueillies : maintenir les acquis et développer de nouveaux apprentissages,
- Assurer la prise en charge et les soins jusqu'en fin de vie,
- Apporter un soutien médico-éducatif, garantir la sécurité, le bien-être et l'épanouissement des personnes accueillies,
- Favoriser l'insertion sociale et l'accès aux dispositifs de droit commun des personnes accueillies,
- Garantir la participation des personnes accueillies à la vie de l'établissement,
- Favoriser l'association de la famille et des proches à la vie de la personne accueillie et de l'établissement,
- Favoriser l'accès de la personne accueillie aux dispositifs de santé : coordonner son parcours de soins.

Missions spécifiques du Cèdre Bleu

- Acquérir un statut d'adulte
- Travailler sur l'autodétermination
- Acquérir une plus grande autonomie personnelle et sociale
- Développer la tolérance et le vivre ensemble
- Développer sa citoyenneté

V. Organisation et fonctionnement

1. L'accueil

Accueillir est un art. La personne accueillie s'attend à être l'objet d'une attention particulière lors de cette première rencontre. Les attitudes, les gestes, le regard, tout est observé.

La première rencontre marque l'esprit. Ce premier contact se doit d'être rassurant pour la personne. Il détermine la suite et la qualité des échanges.

Au Cèdre bleu, l'accueil est chaleureux et convivial. L'arrivée de la personne est planifiée sur l'agenda. L'équipe est informée. La particularité du Cèdre bleu est que les Résidents du foyer accueillent naturellement et chaleureusement les visiteurs. Ils se présentent et proposent la visite de leur chambre.

2. L'accueil temporaire

Il permet d'apporter une réponse adaptée pour :

- Accueillir une personne qui est en attente de place dans une structure,
- Soulager une famille qui a besoin de répit,
- Faire face à une situation d'urgence (hospitalisation d'un parent, rupture d'accueil dans une structure...),
- Permettre à une institution qui rencontre des difficultés dans l'accompagnement d'une personne handicapée de proposer une alternative de prise en charge adaptée.

La durée d'un accueil temporaire est adaptée aux besoins de la personne accueillie dans la limite des 90 jours par an autorisés. Il peut être mis en place sur un mode séquentiel.

L'accueil temporaire favorise la découverte de l'établissement pour la personne accueillie, ainsi qu'une première mise en place d'axes de travail éducatif. Il limite alors les inquiétudes lors de l'accueil à titre permanent.

Un contrat de séjour et une convention signés par l'ensemble des parties concrétisent l'accueil.

L'éducateur coordinateur participe à la mise en place de l'accueil temporaire avec la direction adjointe.

Une chambre est dédiée à cet accueil.

3. L'accueil permanent

La finalité de l'accueil en internat permanent consiste à mettre en œuvre les principaux objectifs de notre établissement en proposant un accompagnement global permanent (365 jours par an et 24h/24) formalisé dans le cadre d'un projet personnalisé coordonné répondant aux besoins de la personne accueillie.

Un contrat de séjour et une convention signés par l'ensemble des parties concrétisent l'accueil.

Une chambre est dédiée pour ce type d'accueil et un référent est nommé parmi l'équipe éducative. Ce dernier sera chargé, en concertation avec l'équipe pluri-professionnelle, de rédiger un écrit du séjour. Une rencontre a lieu avec l'ensemble des partenaires pour échanger sur le séjour.

4. L'admission

a. Critères d'admission

Pour qu'un adulte en situation de handicap puisse être admis au Foyer de Vie « Le Cèdre Bleu », il lui faut obligatoirement disposer d'une notification de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) en cours de validité et faisant apparaître « accueil en établissement non médicalisé – toutes modalités d'accueil ».

Ce type de notification est ordonnée par la CDAPH présente dans toutes les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

Lorsqu'un établissement est désigné par une notification, il en reçoit un exemplaire.

Dans un second temps et immédiatement lié à la procédure d'admission, un dossier de demande d'Aide Sociale doit être constitué afin d'obtenir une notification et ainsi permettre à la structure de facturer au Conseil Départemental, les frais de séjour.

La personne souhaitant être admise au sein de l'établissement doit résider en Seine et Marne (sauf dérogation à titre exceptionnel).

b. Les modalités d'admission

Selon la procédure associative, l'admission se décline ainsi :

1. Réception du dossier unique d'admission et/ou à partir d'une notification de la MDPH, ou par le biais d'un contact téléphonique (d'une famille, ou d'une autre structure du secteur du médico-social).
2. Si besoin transmission du Dossier Unique d'Admission à compléter
3. Réception et étude du dossier complété
4. Confirmation de la réception du dossier et avis sur la recevabilité de la candidature
5. Si la candidature est retenue, une rencontre est mise en place avec l'ensemble des acteurs intervenant auprès de la personne concernée.
6. À l'issue de la rencontre, une période d'accueil temporaire peut être proposée, pouvant aller d'une semaine à 15 jours.
7. Au terme de cette période, une réunion de bilan est mise en place avec les personnes ayant participé à la rencontre initiale.
8. Si nécessaire, une ou de nouvelles périodes peuvent être proposées au cours de l'année sur des périodes définies en fonction des capacités et des attentes de la personne concernée.
9. Selon le bilan effectué et le choix de la personne, elle peut demander à être inscrite sur la liste d'attente.

L'admission dépend ensuite d'une possibilité d'accueil.

Si toutefois le délai entre la période d'accueil temporaire et l'admission définitive est important, une rencontre est de nouveau mise en place afin de préciser le projet personnalisé de la personne et de fixer les modalités administratives, financières et éducatives de l'accueil.

L'admission est contractualisée et formalisée par la mise en place d'un contrat de séjour qui définit et garantit les prestations tant au niveau du cadre que du contenu et du service rendu, en se fondant sur le respect des personnes et la défense de leurs droits.

Le contrat de séjour, traduit en termes d'engagements négociés, est explicite. Il est rendu accessible à la compréhension de la personne concernée. Cette démarche d'engagement réciproque inscrite dans une volonté de partenariat, formalise les droits et les devoirs de la personne accueillie, de sa famille ou son représentant et la direction de l'établissement. Le consentement éclairé est recherché.

c. Suivi de l'admission

Le référent et le co-référent effectuent un bilan à un mois et à trois mois d'accueil avec la personne, son tuteur et/ou sa famille et l'établissement d'amont le cas échéant, avec l'aide de l'équipe pluri-professionnelle et en accord avec la direction adjointe de l'établissement.

Les évaluations fonctionnelles (par domaines d'activité) réalisées dans le cadre de la co-construction du projet personnalisé que nous vous présenterons dans les prochains paragraphes sont menées dès l'admission et dans les six mois suivants l'accueil de la personne accueillie.

5. L'accompagnement des personnes accueillies

a. Nos principes d'intervention

Les forces du Foyer Le Cèdre Bleu sont essentiellement :

- L'expérience de l'équipe pluriprofessionnelle en matière de nursing : prendre soin de qualité des personnes les plus dépendantes.
- Une écoute, une attention particulière bienveillante de l'expression de la personne accueillie : l'accent est mis sur son statut d'adulte et en sa qualité de pouvoir et devoir faire des choix.
- L'utilisation des supports visuels : un mode de communication adapté qui facilite l'accès et la compréhension des informations.
- Le renforcement positif qui met en avant les compétences, les initiatives des personnes accueillies.
- L'accueil de jour : son lien étroit avec l'équipe d'internat permet aux personnes accueillies de s'imprégner de la vie d'un foyer internat.
- La dynamique de vie qui règne sur le foyer avec une équipe mobilisée aimant le mouvement et la nouveauté.

b. La référence éducative et le projet personnalisé

Comme le préconise la Haute Autorité de Santé et en vertu de l'article D312-59-10 du CASF, la direction adjointe après validation de la direction de territoire désigne un référent éducatif et un co-référent. Il assure la fonction de coordination de l'accompagnement.

Le référent est garant de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet personnalisé. Il est aussi le lien privilégié avec les partenaires, centralise les informations concernant l'enfant et s'assure de leur diffusion au sein de l'équipe (sauf s'il s'agit d'informations médicales).

Pour respecter le principe d'égalité, le référent éducatif est désigné lors de l'admission. Il s'agit d'un mandatement provisoire jusqu'à la première synthèse qui confirmera le mandatement ou désignera un autre référent :

- Elle inclut, pour la poursuite du mandatement, une prise en compte de l'avis de la personne accueillie,
- Le rôle du référent, tel que défini ci-dessus, est verbalisé à la personne accueillie et à sa famille, de même que sont clairement explicitées les éventuelles dérives dès l'admission et dans le cadre de l'élaboration du projet personnalisé.

La durée de la référence éducative doit être de 3 ans maximum avec évaluation tous les ans sur la continuité de la référence ou non pour éviter essoufflement du professionnel ou dérive (Nécessité particulièrement dans les situations plus complexes).

La personne accueillie a un droit de recours. Il s'exerce au moment de l'évaluation et non en situation d'urgence. Dans les situations d'urgence, il appartient à la direction de mettre en œuvre sa fonction régulatrice.

À l'Adapei 77, il existe une charte de la référence éducative qui reprend les huit principes suivants :

1. Écoute et prise en considération de la parole et des attentes de la personne accompagnée et de son représentant légal,
2. Le référent éducatif ne se substitue ni à la personne accompagnée ni à son tuteur ni à sa famille,
3. Le référent éducatif est le garant de l'élaboration, de la mise en place, du suivi et de l'évaluation du projet personnalisé,
4. La référence éducative est assurée par un éducateur spécialisé ou un moniteur éducateur. La co-référence éducative est assurée par un professionnel éducatif ou paramédical,
5. La référence et la co-référence s'appuient sur l'expertise de l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle selon une modalité formalisée,
6. La référence et la co-référence sont désignées dès l'admission par la direction adjointe après validation de la direction de territoire,
7. La durée de la référence éducative ne peut excéder 3 ans et doit être réinterrogée chaque année dans le cadre de l'évaluation du projet personnalisé,
8. Tout changement de référence doit être expliqué, motivé et communiqué à la personne accompagnée et son représentant légal. Les missions du référent et du co-référent éducatif sont présentées et expliquées à la personne et son représentant légal dès l'admission.

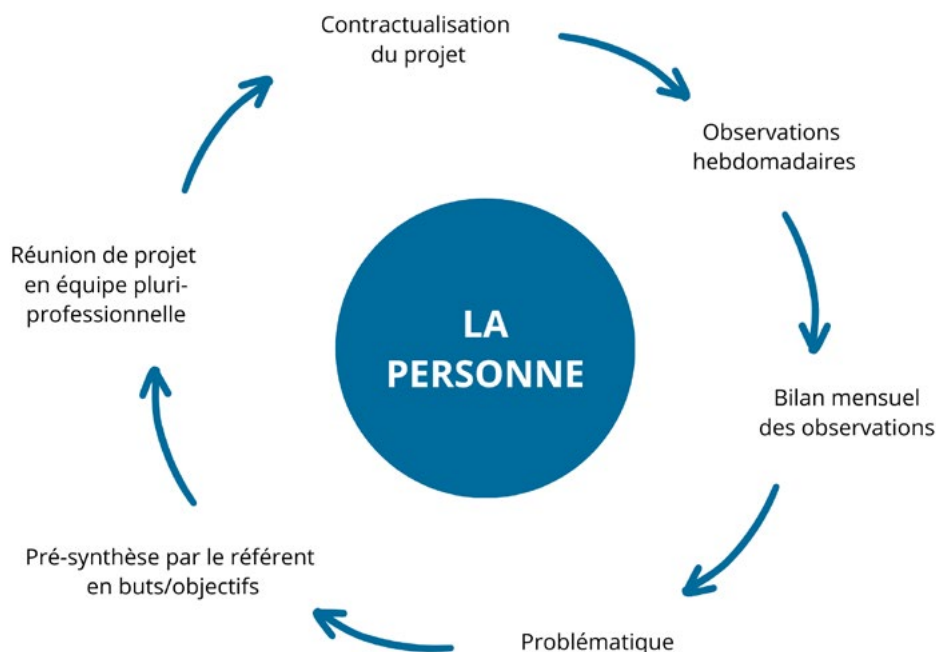
Notre référentiel commun :

Le référent éducatif est garant de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de la personne accompagnée.

- Il doit à ce titre recueillir les éléments essentiels de l'histoire de la personne accompagnée afin d'en avoir une connaissance globale ;
- Il assure la liaison entre la personne accompagnée, sa famille et les partenaires sans que cela ne soit exclusif pour le reste de l'équipe.
- Il est garant de la centralisation et de la diffusion des informations : il échange les renseignements nécessaires afin de favoriser la communication institutionnelle et associative.
- Il intervient dans un rôle de coordination afin de garantir la mise en œuvre et le suivi du projet personnalisé dans le respect du projet institutionnel et des valeurs associatives.
- Il est interpellé et il interpelle sur les dysfonctionnements touchant au projet personnalisé de la personne accompagnée.
- Il procède si nécessaire au réajustement du projet en articulation avec les membres de l'équipe et du responsable hiérarchique.

c. Élaboration, mise en œuvre et évaluation du projet personnalisé

Le projet personnalisé constitue l'étape indispensable afin d'assurer l'individualisation de l'accompagnement pour chacune des personnes accueillies. Cette démarche appelle nécessairement la participation de l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle et l'association de la personne et de sa famille et/ou tuteur.



L'élaboration de ce dernier se fait à l'aide des référents et co-référents. L'équipe se doit de réunir tous les besoins et les attentes de la personne et synthétise avec elle l'année écoulée. Ce projet personnalisé est ensuite finalisé en réunion pluri-professionnelle, puis partagé et lu avec les représentants légaux, la famille et la personne accueillie. Une trame commune associative est utilisée.

Chacun des projets personnalisés vise des objectifs propres à la personne, travaillés dans chacun des domaines d'intervention de l'équipe et qui peuvent aussi contribuer à favoriser le développement de compétences globales dans d'autres domaines.

Les objectifs sont mis en œuvre au moyen de temps d'accompagnements et d'activités formalisés dans un planning individuel remis à la personne accueillie et à sa famille.

Les temps d'accompagnement peuvent être individuels et/ou collectifs au regard des besoins de chaque personne.

Chaque année, lors de l'évaluation du projet personnalisé, l'équipe compare en réunion de synthèse la première analyse à celle menée au moment de l'évaluation. L'objectif est ainsi d'observer l'évolution de la personne sur une période donnée, de réajuster son projet et de préparer ainsi la suite de son accompagnement. Toutefois, le projet d'une personne peut être évalué chaque fois que la situation le nécessite, l'outil pouvant alors être complété en conséquence.

d. La journée type

Les temps forts	Les professionnels	Les tâches à réaliser
7h00-7h15	2 éducateurs 2 surveillants de nuit	Transmissions jour-nuit
7h30- 7h35	4 éducateurs	Répartition unité
7h35-10h00	4 éducateurs	4 éducateurs du matin encadrent les toilettes selon la répartition préétablie et protocoles en vigueur + réfection des lits et rangement de la chambre.
8h00-9h00	Maîtresse de maison	Accompagnement du petit-déjeuner
8h00-10h00	L'infirmière ou 1 éducateur	Distribution des médicaments

10h00-11h30	4 à 5 éducateurs Moniteur d'atelier complexe Maîtresse de maison	1 ou 2 éducateurs se positionnent sur les activités planifiées du jour (encadrement des activités, le RDV médical du jour, sorties diverses). 1 ou 2 éducateurs en activité avec les personnes accueillies sur place 1 encadrant en temps de travail personnel 1 personne accueillie part en atelier Réception repas prestataire restauration Rangement du linge
10h45	Maîtresse de maison	Réchauffage des plats
11h30-11h45	1 éducateur	Accompagnement des personnes accueillies pour la mise de table
11h45-12h30	4 éducateurs + infirmière Maîtresse de maison	Accompagnement au repas des personnes accueillies du 1er service Distribution des médicaments Préparation et distribution des plats
12h30-13h00	2 éducateurs	Accompagnement aux toilettes /change
12h50-13h45	2 éducateurs Maîtresse de maison	Accompagnement au repas des personnes accueillies du 2 ^e service réservé à l'accueil de jour Préparation et distribution des plats
14h00-14h30	Toute l'équipe + éducateur coordinateur + Direction Adjointe	TRANSMISSIONS ÉCRITES ET ORALES (bilan matinée, planification après-midi, diffusion des informations générales si besoin)
14h30 à 17h00	4 éducateurs Éducateur Moniteur d'atelier	1 ou 2 éducateurs se positionnent sur les activités planifiées du jour (encadrement des activités, le RDV médical du jour, sorties diverses). 1 ou 2 éducateurs en activité avec les personnes accueillies sur place. 1 encadrant en temps de travail personnel Rangement du linge avec les Personnes Accueillies 1 personne accueillie part en atelier
16h00-16h30	2 éducateurs	Partage de la collation Accompagnement aux toilettes /change
17h00 à 19h00	4 éducateurs	Activités ou temps individuels Accompagnement des toilettes selon le planning établi

18h00	Agent des Services Intérieurs	Réchauffage des plats
18h15-18h30	1 éducateur	Accompagnement des personnes accueillies pour la mise de table
19h00 à 20h00	4 éducateurs Agent des Services Intérieurs	Accompagnement du repas Distribution des médicaments Distribution des plats
20h00-21h00	4 éducateurs	Brossage des dents, distribution des médicaments et coucher des personnes accueillies
20h00-20h30	Agent des Services Intérieurs	Nettoyage de la cuisine selon recommandations HACCP
21h15 à 21h30	2 éducateurs 2 surveillants de nuit	Transmissions écrites et orales entre le jour et la nuit
21h30 à 7h00	2 surveillantes de nuit	Tisane et accompagnement des personnes accueillies de nuit

Le rythme des week-ends est moins soutenu, les personnes accueillies pouvant se lever selon leur rythme et fatigabilité. Les animations et sorties sont proposées mais libre à chacun d'y participer, et les horaires des repas sont légèrement décalés.

Chaque personne accueillie est amenée à s'impliquer dans la vie du foyer à travers sa participation aux activités et aux ateliers, choisis par leurs soins tous les ans lors du déroulement du forum citoyen et suivant un planning défini en fonction des objectifs de leur projet personnalisé.

e. Les activités proposées

Les volets éducatif et thérapeutique du projet personnalisé se matérialisent par les activités suivantes.

Des activités internes et externes, volontairement très diversifiées, sont proposées afin de favoriser l'expression (danse...), la socialisation (sorties échanges, rencontre interétablissement...), la créativité (activités manuelles, pâtisserie,...), le bien-être (esthétique,...), thérapie (équithérapie), le développement culturel (bibliothèque, musées, cinémas,...).

Les loisirs proposés peuvent être également à teneur sportive (piscine, marche, tennis, boxe, sport au gymnase de la commune, vélo, trottinette,...) ou ludiques (jeux de société, puzzles, blind test...).

Les activités sont proposées et choisies par la personne accueillie lors du forum citoyen.

Les activités proposées se répartissent selon ces différents pôles adaptables :



Vous trouverez en annexe le descriptif de l'ensemble de ces activités

f. Les festivités

Chaque année, l'Adapei 77 propose aux différents établissements de se regrouper pour partager des moments conviviaux et festifs tous ensemble. Il est organisé plusieurs manifestations :

Fêtes internes au Cèdre Bleu

Le Cèdre Bleu a établi un partenariat avec une classe de l'école de Cours Bautain la salle et a programmé à temps d'échanges et d'activités au sein du complexe.

Chaque mois, l'établissement organise la fête d'anniversaire des Personnes Accueillies nées dans le même mois.

Les Résidents du Cèdre Bleu aiment danser toutes les occasions sont bonnes pour faire la fête (. Halloween, carnaval, galette des rois, fête des voisins... en fonction du calendrier annuel afin de partager un moment plaisant tous ensemble.

g. Les sorties en week-end et les droits à congés

Les sorties de fin de semaine sont organisées de manière à favoriser l'ouverture de la personne en situation de handicap au monde extérieur et afin de maintenir le lien avec sa famille et ses proches.

Ainsi, ces sorties de week-end ou de semaine comprennent au maximum trois nuits découchées (72h) sinon elles seront décomptées des 35 jours annuels de congés pour convenances personnelles autorisés pour chaque personne accueillie.

Les personnes accueillies ont d'autre part droit à 35 jours ouvrés de congés par an. Ainsi, certains partent se ressourcer en famille et d'autres, selon leur choix et leurs ressources, bénéficient de séjour adapté organisé soit par le service vacances de l'Association, soit par un organisme extérieur.

h. Prise en charge soignante et paramédicale

L'établissement assure la prise en charge médicale des personnes accueillies.

Il dispose d'une infirmière et d'une aide-soignante à temps plein. Un médecin intervient ½ journée par semaine pour assurer le suivi médical des personnes accueillies et complète ainsi le plateau médical du Cèdre Bleu.

Les traitements médicamenteux des personnes accueillies sont préparés par la pharmacie de Saint-Souplets sous forme de sachets individuels nominatifs permettant de prévenir le risque d'erreur médicamenteuse. Ils sont ensuite, réceptionnés et vérifiés par l'infirmière et administrés soit par cette dernière, soit par l'équipe éducative en son absence.

Les parents et les tuteurs sont tenus informés de l'état de santé de la personne accueillie, des soins en cours et des traitements.

Le médecin coordonne le suivi médical des personnes accueillies. L'infirmière assure les prises de rendez-vous et peut accompagner chez les différents médecins spécialistes. Cependant la majorité des rendez-vous est assurée par l'équipe éducative. En l'absence de l'infirmière, l'aide-soignante prend le relais. Le foyer peut également faire appel à l'infirmière de la Marguette ou à des infirmières libérales pour la réalisation de certains soins si besoin.

Les soins psychiatriques sont assurés principalement par les hôpitaux de secteur (Meaux et Jossigny) qui proposent systématiquement un suivi par le médecin psychiatre référent au Centre Médico-Psychologique (Saint-Souplets).

L'établissement dispose d'un mi-temps de psychologue. Elle reçoit en entretien individuel les personnes accueillies qui en font la demande. Elle reçoit également les familles afin de les accompagner dans les situations complexes en lien avec leur proche. Elle anime des groupes de parole pour les personnes accueillies favorisant l'échange et l'expression.

Du point de vue médical, les axes d'amélioration suivants seraient à apporter dans les années à venir (*objectif d'amélioration n° 2*) :

- Renforcer les partenariats sanitaires
- Développer une politique de prise en charge de la douleur et de prévention du risque infectieux.

- Mener des actions de prévention et de promotion de la santé à destination des personnes accueillies, des professionnels et des familles grâce aux compétences internes (ex : infirmer, service qualité) avec éventuellement l'aide d'un intervenant extérieur :
- Vaccinations préconisées par le calendrier vaccinal
- Hygiène de vie (ex : diététique, exercice physique, addictions...)
- Hygiène bucco-dentaire (JFHBD – Paris)
- Hygiène des mains ()
- Vie sexuelle (l'intervention l'UNAPEI et du CRISP)

Les modalités seront adaptées à chaque public (ex : ateliers thématiques, jeux de rôle, vidéos, BD).

i. La réorientation de la personne accueillie

Les modalités de fin de prise en charge sont fixées selon l'article L 241-6 du CASF :

« L'établissement ou service ne peut mettre fin, de sa propre initiative, à l'accompagnement sans décision préalable de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ».

Le contrat de prise en charge prendra fin dans l'éventualité :

- Du départ de la personne accueillie, suite à sa demande ou à celle de son tuteur/représentant légal,
- Sur décision de la CDAPH du Département d'origine de la personne accueillie,
- Suite au décès de la personne,
- En raison de l'état de santé de la personne accueillie, dans la mesure où les moyens de l'établissement ne lui permettent plus d'assurer ses obligations et qu'il est nécessaire de réorienter la personne accueillie vers une structure davantage adaptée à ses besoins.

Cette décision est prise en concertation avec la personne accueillie, son tuteur/représentant légal et/ou son parent, le médecin, la direction de l'établissement sur décision de la CDAPH suite à la transmission d'un bilan circonstancié.

En cas d'actes graves mettant en péril la sécurité des autres personnes et le fonctionnement de l'établissement entraînant un état de dangerosité ou d'incompatibilité avec la vie en collectivité. Les faits doivent être portés à la Direction Générale et à la famille. Après avis des instances, l'établissement saisira la CDAPH de cette situation en demandant une fin de prise en charge (transmission d'un rapport circonstancié). La fin de prise en charge sera prononcée sur décision de la CDAPH.

VI. Les modalités de participation individuelle et collective des personnes accueillies

1. Le Conseil de la Vie Sociale

Le CVS est une instance de dialogue et de participation au service des personnes accueillies, destiné à garantir leurs droits et leur participation au fonctionnement de la structure. Le règlement intérieur associatif en format classique et en facile à lire et à comprendre en précise les modalités de fonctionnement. Les membres des trois collèges du CVS sont élus pour trois ans par vote à bulletin secret après appel à candidature auprès de l'ensemble des personnes accueillies, des familles et des professionnels. Les supports utilisés seront adaptés à la compréhension des personnes.

Le CVS se réunit trois fois par an au cours des semaines : 10, 23 et 47.

Il permet une responsabilisation de tous les partenaires et la prise en compte de la parole de chacun. Lors de ces réunions, la mise en commun des idées est très riche pour tous : les représentants prennent leur mission très au sérieux et font partager avec l'ensemble des participants les suggestions, les remarques et les critiques de toutes les personnes accueillies dans leur structure. Ces échanges sont très constructifs et contribuent à une meilleure prise en compte de la parole de chacun.

Jusqu'en 2016, le CVS était organisé par territoire. À partir de l'année 2017, il sera organisé par établissement deux fois par an (semaine 10 et 23) afin de favoriser les échanges des personnes accueillies du Cèdre Bleu. Une réunion de CVS territorial sera tout de même organisée en fin d'année (semaine 47) afin de maintenir la dynamique territoriale et le partage de retour d'expériences entre les personnes.

2. Le Forum Citoyen

Le forum citoyen est organisé une fois par an au mois de juin et situe la personne accueillie au cœur de son projet personnalisé comme le prévoit la loi du 2 janvier 2002.

C'est un temps d'information, d'explication et d'inscription pour l'ensemble des activités présentées par l'équipe éducative au sein du complexe (Cèdre Bleu-Marguette).

Cette manifestation permet aux personnes accueillies de s'initier à différentes activités tous les ans. Des démonstrations sont proposées pour certaines d'entre elles afin que le contenu soit compris de tous.

3. La réunion des personnes accueillies

Les personnes accueillies seront réunies le premier lundi du mois de 15 h 30 à 16 h 30 pour leur transmettre des informations générales (annonce de l'arrivée d'un accueil temporaire, des sorties organisées..) et/ou pour échanger sur des thèmes particuliers et sur la vie collective.

4. La Commission Restauration

Elles se déroulent chaque trimestre en présence :

- du prestataire de restauration et de l'ESAT Les Ateliers Braytois de l'association qui travaillent en partenariat pour la gestion de la restauration des établissements de l'Adapei 77,
- d'un groupe de personnes accueillies de l'établissement et de professionnels.

L'objectif de ces rencontres est principalement d'évaluer la satisfaction des personnes accueillies sur la prestation des repas.

5. Les réunions de famille

Elles sont au nombre de deux par année. Elles permettent aux familles et tuteurs de rencontrer les professionnels du foyer et d'être informés des informations associatives ou autres. D'autres thématiques peuvent être également proposées par la psychologue (maltraitance, intimité...).

Ces réunions sont suivies par le partage d'un buffet convivial ou d'un repas.

VII. Démarche d'amélioration continue de la qualité et garantie des droits des personnes accueillies

La démarche qualité est un processus d'amélioration continue des prestations fournies. C'est une démarche volontariste et collective, sur une longue durée, engagée par l'établissement afin de conforter ses points forts et réduire progressivement ses points d'amélioration.

1. Droits et devoirs des personnes accueillies

a. Droits des personnes accueillies

La personne accueillie bénéficie des droits attachés à sa personne définis dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale :

- Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité et le droit d'aménager son espace personnel comme elle le souhaite,

- Une prise en charge est un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptée à son âge et à ses besoins, et respectant son consentement éclairé. Le consentement éclairé de la personne doit systématiquement être recherché lorsque celle-ci est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. À défaut, le consentement de son représentant légal doit être demandé,
- La confidentialité des informations la concernant, seules les informations utiles à la compréhension de la situation et du fonctionnement du jeune et indispensables à la qualité de son accompagnement seront partagées dans le respect des règles déontologiques et après validation de la personne et de sa famille.
- L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires.
- Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que les voies de recours à sa disposition.

La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne.

La Charte des Droits et des Libertés de la Personne Accueillie parue en 2003 mentionne différents droits et principes mis en œuvre. Elle est remise et expliquée aux personnes accueillies et leurs familles dans le cadre d'une admission. Elle est affichée au sein du foyer.

b. Devoirs des personnes accueillies

Le règlement de fonctionnement a pour objet de rappeler les règles générales d'organisation de l'établissement d'une part, les modalités de la vie en collectivité d'autre part et les conditions de la participation de la personne accueillie, de sa famille ou de son tuteur enfin.

Validé par le Conseil d'administration de l'Adapei 77, après consultation des représentants du personnel et du Conseil de Vie Sociale, il est susceptible d'être modifié dans les mêmes formes.

Les dispositions qui y figurent ne présentent pas un caractère exhaustif.

Les règles de vie internes du foyer en version illustrée ont également été travaillées avec les personnes accueillies et sont affichées sur l'établissement.

2. Les modalités d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'article L312-8 du CASF introduit par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'Adapei 77 procède aux évaluations internes et externes de ses établissements et services dans le but d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes accueillies.

Évaluation externe

La loi du 2 janvier 2002 a posé les bases d'une évaluation interne puis d'une évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) visés à l'article L.312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Cependant le schéma classique d'évaluation interne et externe a été modifié par la Haute Autorité de Santé, avec une nouvelle procédure nationale, commune à tous les ESMS.

Ce nouveau référentiel d'évaluation est ainsi structuré en 3 chapitres (la personne, les professionnels, l'ESMS), chacun des chapitres étant organisé en 9 thématiques (La bientraitance et l'éthique ; Les droits de la personne accompagnée ; L'expression et la participation de la personne accompagnée ; La co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement ; L'accompagnement à l'autonomie ; L'accompagnement à la santé ; La continuité et la fluidité des parcours ; La politique des ressources humaines ; La démarche qualité et gestion des risques).

Le référentiel complet comporte ainsi au total 42 objectifs déclinés en 157 critères d'évaluation. Pour chacun des critères est précisé son champ d'application, son niveau d'exigence, ses éléments d'évaluation (entretiens / consultation documentaire / observations) et les référencements associés. Le référentiel intègre des critères génériques (129) communs à tous les ESSMS et des critères spécifiques (28) applicables selon le secteur d'activité, le type de structure ou le public accompagné.

Les 157 critères d'évaluation répondent à 2 niveaux d'exigences : 139 qui correspondent au niveau standard attendu et 18 dits « impératifs » qui impliquent la mise en place d'un plan d'actions spécifiques dans la continuité immédiate de la visite d'évaluation.

Afin de répondre à cette nouvelle démarche évaluative, L'EANM Le Cèdre bleu réalisera en 2024 une démarche d'autoévaluation à l'aide du logiciel AGEVAL déployé le service qualité de l'association, ainsi que son évaluation externe.

Évaluation de la satisfaction

La satisfaction des personnes accueillies, des familles/représentants légaux et des professionnels est continuellement recherchée. Afin de la mesurer, des questionnaires et enquêtes sont adressés et analysés pour permettre la mise en place d'axes d'amélioration.

3. La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance

La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de la personne accueillie en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs.

Une démarche associative de promotion de la bientraitance est mise en place avec par exemple :

- Une gestion des évènements indésirables transversale formalisée,
- Une procédure associative de gestion des faits de maltraitance,
- Une commission bientraitance associative destinée à impulser et harmoniser la démarche (outils, sensibilisation, questionnaires, animations...),
- Une charte de bientraitance associative,
- Des formations « bientraitance et prévention de la maltraitance » etc.
- Un bilan annuel transmis au CVS et aux instances représentatives du personnel

Comme pour les autres structures de l'Adapei 77, l'analyse des pratiques professionnelles est également mise en œuvre pour soutenir les professionnels du Chêne Rouvre.

La bientraitance est notre préoccupation quotidienne au sein du Foyer Le Cèdre Bleu.

4. Outils de la loi du 2 janvier 2002

Afin de promouvoir et garantir les droits des personnes accueillies, l'établissement souhaite se doter des outils suivants construits selon un mode participatif avec la contribution des personnes accueillies, des professionnels, des familles et des partenaires selon une modalité adaptée à chacun de ses acteurs :

- Le Livret d'accueil réunissant l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension de la personne accueillie quant au fonctionnement et à l'organisation du Cèdre Bleu et de l'Adapei 77.
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie, remise et expliquée à la personne accueillie et sa famille dans le cadre de l'admission. Elle est annexée au livret d'accueil et affichée dans le hall des locaux.
- Le projet d'établissement : outil institutionnel de positionnement, de management et de communication définissant ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

- Le contrat de séjour définissant les conditions de l'accompagnement de chaque personne accueillie.
- Les personnes qualifiées : l'établissement informe les jeunes de l'existence et des missions de ce dispositif à savoir informer et aider les personnes à faire valoir leurs droits, assurer un rôle de médiation ou encore signaler aux autorités compétentes les difficultés rencontrées par une personne (situation de maltraitance, organisation du service...).
- Le Conseil de la vie sociale (CVS) : afin de favoriser la participation des personnes accueillies, le foyer organise cette instance de dialogue et de participation au service des personnes accueillies, destiné à garantir leurs droits et leur participation au fonctionnement de la structure.
- Le règlement de fonctionnement : ce document vise à définir, d'une part, les droits de la personne accueillie et, d'autre part, les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement. Il est annexé au livret d'accueil.

5. Dossier de la personne accueillie

Depuis avril 2022, les dossiers des personnes accueillies sont informatisés au sein d'un logiciel spécialisé « DIU » (Dossier Informatisé de l'Usager) déployé au sein de tous les établissements de l'association.

Toutefois, afin d'assurer la continuité de l'accompagnement notamment en cas de panne informatique et/ou de besoin d'intervention urgente, une version « papier » des dossiers des personnes accueillies est classée dans le bureau de la secrétaire de direction.

Chaque personne dispose d'un dossier unique construit selon une trame identique comprenant globalement trois parties en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques de la HAS : administrative, éducative (évaluations effectuées, projet personnalisé, comptes rendus de réunion de synthèse, comptes rendus mensuels des suivis, bilan du projet personnalisé) et paramédicale.

Chaque personne dispose à l'infirmerie d'un dossier de liaison d'urgence (DLU) remis à jour au minimum une fois par an pour tout ce qui concerne les attestations de Sécurité sociale, de mutuelle, et au fur et à mesure des besoins pour tout ce qui est lié aux traitements médicaux.

La mise en place de ces dossiers de secours permet de réduire les conséquences d'un dysfonctionnement et contribue ainsi à la démarche de prévention des risques.

Les modalités d'accès à ces dossiers sont définies dans le livret d'accueil conformément à la réglementation en vigueur.

6. Prévention du risque infectieux

L'Adapei 77 s'est engagée dans une démarche de prévention du risque infectieux afin de prévenir le risque de contamination au sein des structures et assurer ainsi la sécurité des personnes, des professionnels, des visiteurs et intervenants.

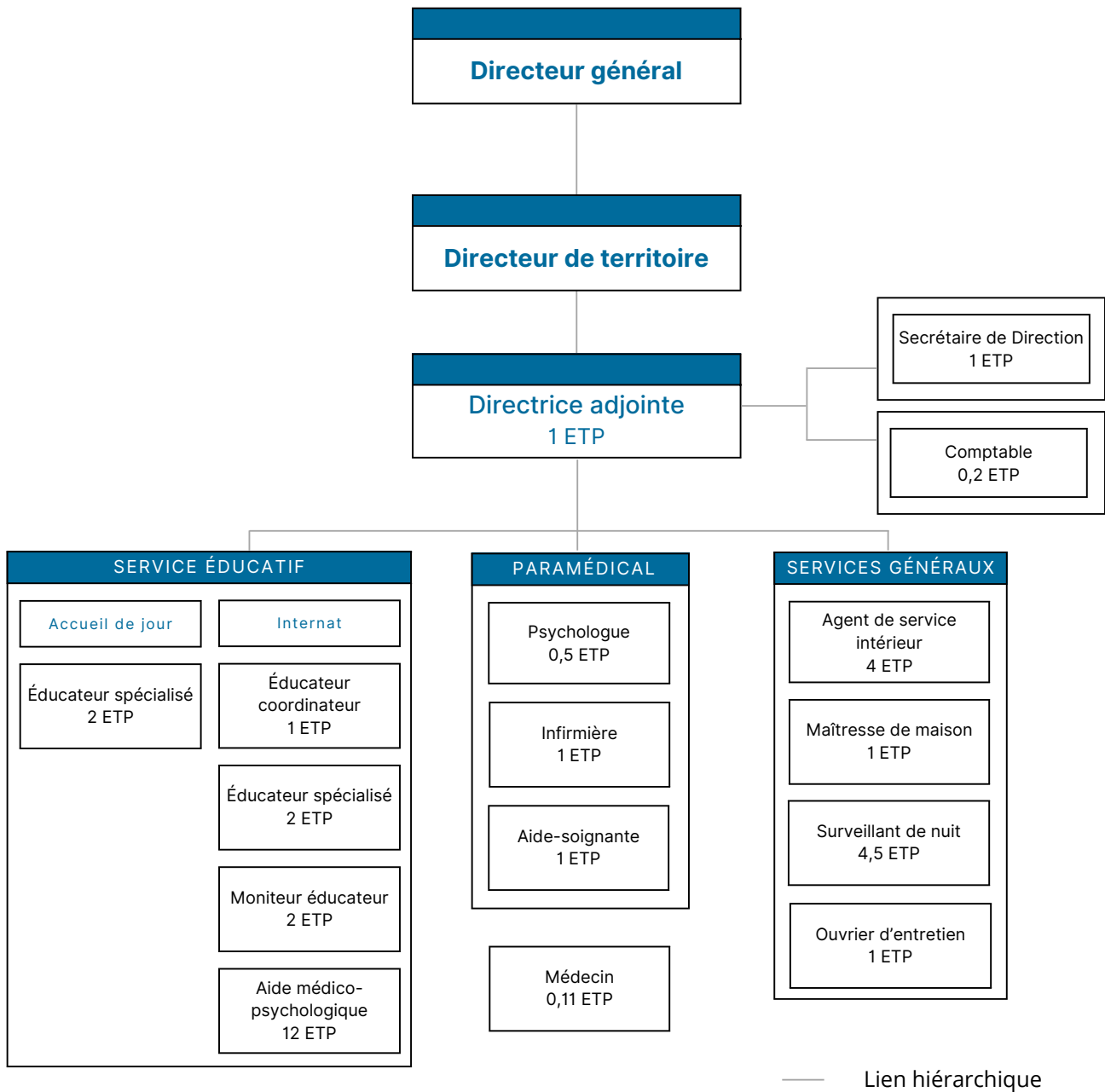
Elle se concrétise par exemple par :

- Des sensibilisations aux bonnes pratiques d'hygiène (ex : le lavage des mains avec l'organisation d'un concours basés sur la création d'œuvres sur cette thématique, les normes de restauration collective),
- L'harmonisation des outils et protocoles de prises en charge notamment dans le cadre de la commission médicale et paramédicale créée en 2015 (ex : kit gale, gastro-entérite-aigue...),
- L'harmonisation et la sécurisation des processus de prise en charge,
- L'achat de matériels adaptés,
- L'intégration de cette thématique dans les outils institutionnels.

Cette dynamique est à poursuivre (objectif d'amélioration n° 2).

VIII. Les Ressources Humaines

1. Organigramme du Cèdre Bleu



2. Mission des professionnels

Au sein de l'établissement, différents professionnels assurent chacun dans leur domaine respectif l'accompagnement de tous les moments de la journée et les prestations nécessaires. Chaque membre du personnel, responsable et conscient du rôle qui est le sien, doit avoir le souci de contribuer à offrir aux personnes accueillies la qualité de vie et d'accompagnement à laquelle elles ont droit.

La Direction de territoire

Assurer la représentation de l'association sur délégation du Directeur Général dans le cadre du projet associatif, réaliser le développement du projet d'établissement, réaliser la gestion administrative, budgétaire et financière, manager l'équipe pluridisciplinaire et directionnelle d'établissement.

La Direction adjointe

Garantir la conduite et le développement du projet d'établissement, manager l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, participer à la gestion administrative, budgétaire et financière.

Secrétaire de Direction

La (le) secrétaire de direction assure l'accueil physique des visiteurs et garantit la traçabilité et la lisibilité des entrées et sortie de l'établissement. Il/elle assure le secrétariat de l'établissement : courrier (réception, tri, distribution), mails, tenue du standard téléphonique, classement des différents dossiers. La (le) secrétaire de direction prépare et suit certains dossiers confiés par la direction. Il/elle est l'image de marque de l'association, tant en interne qu'auprès des services

Éducateur coordinateur

L'éducateur coordinateur est un référent éducatif au sein de la structure en lien fonctionnel avec les professionnels. Il assure la cohérence des actions et la cohésion des professionnels dans la mise en œuvre des projets de vie des résidents. Le coordinateur occupe une place qui le situe institutionnellement à l'interface du directeur adjoint et de l'équipe socio-éducative

Éducateur-trice spécialisé-e

L'éducateur spécialisé établit une relation, un diagnostic éducatif; il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des personnes. Il construit un cadre d'analyse et une expertise des pratiques éducatives et sociales.

Moniteur-trice éducateur-ice

Le (la) moniteur (rice) éducateur (rice) participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accompagnées. Il (elle) participe également à l'élaboration et à la conduite du projet individualisé et travaille à ce titre au sein de l'équipe pluri professionnelle. Il (elle) est un acteur (rice) impliqué(e) dans la dynamique institutionnelle.

Aide médico-psychologique

L'AMP contribue à une prise en charge et ou un accompagnement par le maintien de l'autonomie des personnes dans les actes de la vie quotidienne, en y apportant de l'aide et participe à l'entretien de l'environnement de la personne. Son rôle oscille entre l'éducatif et le soin. L'AMP accompagne la personne dans la relation à l'environnement, au maintien à la vie sociale. Il/ elle participe à la mise en place et au suivi du projet personnalisé dans le cadre du projet d'établissement et/ ou de service et en respecte les valeurs et les orientations.

Médecin

Le médecin par son activité professionnelle promeut la santé, la prévention des maladies et la prestation de soins à visées curative et palliative. Il met en place le projet médical de la personne accueillie et inscrit sa pratique dans une démarche d'amélioration de la qualité et de maîtrise des risques. Il exerce son activité exclusivement en direction des personnes accueillies.

Psychologue

Le (la) psychologue réalise des actions d'analyse, évaluations psychologiques et de conseil, selon les besoins des personnes afin de leur apporter un soutien ou une aide psychologique.

Il (elle) met en place un suivi psychothérapeutique selon les orientations particulières définies dans le cadre du projet personnalisé de la personne accompagnée.

Le (la) psychologue participe à la dynamique institutionnelle globale.

Infirmière

Sous l'autorité de la direction de l'établissement et du/des médecins, l'infirmier exerce ses missions de soins, d'accompagnement et d'encadrement conformément à son statut professionnel et au projet d'établissement. Il contribue à la bonne prise en considération de la personne accueillie, afin de préserver sa santé, son bien-être et son autonomie. L'infirmier est dans l'obligation de respecter le secret médical et d'adopter une attitude déontologique exemplaire.

Agent de service intérieur

L'agent de service intérieur est chargé(e) de l'entretien et de l'hygiène des locaux, en appliquant les protocoles d'hygiène, de sécurité et d'urgence. Il (elle) participe aux tâches permettant d'assurer le confort des personnes accompagnées.

Maître de maison

Il/elle est responsable de l'entretien des unités de vie et doit prendre en charge et traiter les problèmes quotidiens (alimentation, hébergement, animation) liées au bien-être physique et psychologique des personnes accueillies. Il/elle participe à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé dans le cadre du projet d'établissement.

Surveillant de nuit

Le surveillant de nuit assure une veille active des personnes en tenant compte des informations recueillies à sa prise de poste, en respectant l'intimité de la personne et les consignes institutionnelles. Il garantit les conditions de repos de la personne en l'accompagnant dans ses besoins et demandes. Il participe à la mise en œuvre du projet personnalisé dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle. Il tient compte des problématiques individuelles des personnes. Il assure la surveillance des locaux et des équipements et en garantit la sécurité, en tenant compte des informations recueillies à sa prise de poste. Il assure une fonction de relais jour-nuit. Il participe au projet d'établissement. Il assure des tâches d'hygiène, d'entretien et d'hôtellerie en fonction des besoins.

Ouvrier d'entretien

L'ouvrier d'entretien doit garantir le suivi technique des installations, des maintenances et du matériel des établissements du territoire et alerter autant que de besoin sa hiérarchie quant à d'éventuels dysfonctionnements. Il veille à analyser la qualité et à améliorer sa pratique professionnelle. Il est un acteur clé dans la formation des nouveaux arrivants à travers notamment l'information et la formation quant à l'utilisation du matériel technique. Il participe à la dynamique institutionnelle globale en veillant au bon entretien du bâtiment, garant de la qualité d'accueil des personnes accompagnées dans l'établissement.

3. La formation des professionnels

Individuelles ou collectives, elles permettent une qualification des personnes afin d'apporter un réel bénéfice en termes de prise en charge des personnes confiées et de nourrir le travail de réflexion et d'accompagnement de l'ensemble du personnel.

La mise en place de formation est motivée par la demande de l'équipe ou individuellement lors de l'entretien professionnel.

Des formations auprès des personnes accueillies peuvent également se dérouler. En effet une formation sur la méthode facile à lire et une formation sur la vie affective et sexuelle ont déjà été proposées.

Lors des réunions des familles, la psychologue propose aussi régulièrement une intervention de sensibilisation sur un thème (le handicap, la sexualité...).

Le plan de formation 2024 est orienté sur la communication et les méthodes de communication.

4. Modalités d'organisation du travail collectif

- **Réunions de transmission**

Elles se déroulent chaque jour :

- De 7h00 à 7h15 entre le personnel de nuit et le personnel de jour travaillant du matin,
- De 14h00 à 14h30 entre le personnel de jour du matin et celui arrivant pour l'après-midi,
- De 21h 5 à 21h 0 entre le personnel de jour d'après-midi et les surveillants de nuit.

Lors de ces temps de transmissions, les professionnels échangent sur l'organisation et le déroulement de la journée, des jours à venir et sur les personnes accueillies.

- **Réunion pluri-professionnelle**

La réunion a lieu le jeudi de 14h à 16h. Elle réunit l'ensemble du personnel présent.

Un ordre du jour est préparé par la directrice adjointe, alimenté par les suggestions des professionnels permettant de regrouper les différents événements et d'en informer l'équipe non présente.

La réunion comporte :

- Un temps organisationnel et informatif,
- Un temps clinique sur les personnes accueillies,

Un compte rendu de réunion est fait par la directrice adjointe afin d'assurer l'information pour tous et par conséquent la cohérence de l'équipe pluri-professionnelle.

- **Groupes de travail et de réflexion**

Ils se tiennent le jeudi après-midi en alternance avec la réunion professionnelle. Différentes thématiques sont abordées. Ces thématiques tiennent compte des difficultés rencontrées sur le terrain au quotidien par les professionnels ou d'une réflexion liée à l'accompagnement des Personnes accueillies.

- **Réunion de synthèse**

Une réunion de synthèse a lieu le lundi de 14h à 15 h 30 (2 fois par mois) ; elle réunit l'ensemble du personnel présent ce jour-là dont le référent éducatif et les co-référents.

Elle a pour but d'échanger sur une personne accueillie au vu de son futur projet personnalisé.

Un compte rendu est rédigé et classé dans le classeur de la personne accueillie concernée.

La personne accueillie est conviée à la réunion de la préparation de son projet.

- **Groupes d'analyse de pratiques**

Il est mis en place pour favoriser la prise de recul et la réflexion autour de thèmes dont l'équipe souhaite discuter. La confidentialité et le secret professionnel partagé y sont indispensables. Il vise également à soutenir les professionnels dans leurs pratiques professionnelles.

- **Réunion de territoire**

Cette réunion, fixée le plus souvent le mercredi de 9 heures à 12 heures 30, permet à l'équipe cadres du territoire d'échanger autour des dispositifs à mettre en œuvre, des informations à transmettre aux équipes, de faire un point sur les situations RH, autour de l'organisation des temps communs directement liés à la dynamique de territoire.

Cette instance représente un espace privilégié pour le territoire, notamment concernant le développement de projets transversaux qui contribuent à accroître les synergies entre les 4 établissements et le service du territoire mais également avec les autres établissements de l'association et les partenaires extérieurs. Dans le cadre de l'organisation des astreintes, ce temps d'échanges vise également à faire le point sur les situations particulières des personnes accueillies pour lesquelles une intervention du cadre d'astreinte peut être nécessaire en dehors de la présence du directeur adjoint rattaché à l'établissement.

Il s'agit en résumé de se donner les moyens d'assurer une continuité dans l'accompagnement des personnes accueillies et dans l'encadrement des équipes pluri-professionnelle, au-delà de la présence effective du cadre de proximité.

- **Journée de direction**

Depuis le dernier trimestre de l'année 2021, le choix a été fait par la Direction Générale de mettre en place, à raison d'une fois tous les 2 mois (en moyenne), une demi-journée de rencontre spécialement réservée aux cadres de direction de l'association.

Il y est question de l'évolution des politiques sociales et de leur mise en application au sein de l'Adapei 77, de l'avancée des différents projets en cours ou à venir, de la présentation et de la mise en place de nouveaux logiciels afin de faciliter la communication et améliorer la traçabilité.

)

IX. Les partenariats

L'EANM Les Meuniers, de par ses missions intrinsèques se trouve à la croisée des chemins du secteur de l'enfance et de celui de l'âge avancé. De ce fait, parce qu'il accueille un public large sur le plan de l'âge mais aussi des besoins, les partenariats sont multiples tant à l'interne qu'à l'externe.

1. Familles et tuteurs

L'accompagnement de la personne accueillie doit tenir compte de sa globalité et de ses réseaux affectifs et relationnels, la famille en étant une des composantes.

Les familles et amis **peuvent rendre visite** aux personnes accueillies du Cèdre Bleu sous réserve d'un délai de prévenance de l'équipe et dans le respect du fonctionnement collectif. Les sorties au domicile familial sont établies en fonction des demandes de chacun.

Si la personne accueillie le souhaite, sa famille (même si elle n'est pas tutrice) est **associée à l'élaboration de son projet personnalisé**.

Enfin, une **journée des familles** est organisée chaque année afin de se retrouver autour d'un repas convivial : personnes accueillies, professionnels et parents.

Deux réunions des familles sont planifiées annuellement afin d'informer et d'échanger sur la vie de l'établissement. Il peut aussi être proposé de débattre autour du thème du handicap.

Au-delà des **rencontres informelles** avec l'équipe éducative, l'équipe de direction pourra proposer des rencontres formalisées, chaque fois que cela s'avérera nécessaire.

2. Organismes culturels, sportifs et de loisirs

Le Cèdre Bleu fait appel à des intervenants extérieurs afin de réaliser certaines activités :

- Danse : association Juilly danse (la Mairie de Juilly)
- Équithérapie : centre équestre
- Tennis : tennis club de Saint Mard
- Boxe : club de boxe complexe TAUZIET
- Piscine : espace aquatique Frot de Meaux
- Horticulture : serre de la ville de Meaux,
- Randonnée vélo : plusieurs associations handi sport

3. Autres établissements médico-sociaux et acteurs du handicap

Le regroupement des 5 établissements Territoire Marne et Morin favorise le partenariat inter-établissements avec le partage d'activités communes, de transferts, de fêtes, de séjours pour nos personnes accueillies.

Les liens tissés avec les autres établissements de l'association, ainsi que d'autres structures extérieures, permettent de préparer l'orientation des personnes en recherche d'un établissement plus en adéquation avec leurs souhaits et leurs besoins. La connaissance d'établissements extérieurs tels que les EHPAD, les FAM ... facilite l'orientation de certaines personnes accueillies dans le souci de leur apporter un accompagnement qui soit le plus adapté à leurs besoins, dans l'avancée en âge, notamment.

Par ailleurs, les liens avec les partenaires institutionnels et territoriaux du champ de handicap : la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), PAT (Pôle Autonomie Territoriale), la MDS (Maison des solidarités), Hand AURA (Association de coordination du Handicap), réseau RHAPSOD'IF (Réseau handicap prévention et soins odontologiques d'Ile-de-France), ... permettent d'accroître l'action de l'établissement sur la spécificité de la prise en charge du handicap.

4. Relais médicaux

L'admission en établissement d'accueil non médicalisé, implique que les troubles associés ne demandent pas de soins médicaux ou de surveillance constante. En revanche, la mise en place de suivis médicaux adaptés, notamment dans les cas de maladies mentales ou de troubles psychologiques, est nécessaire pour assurer la stabilité des troubles (ex : par des protocoles de soins adaptés) et l'épanouissement de la personne.

Ainsi, l'équipe paramédicale de du Cèdre Bleu est renforcée par la venue régulière en établissements de professionnels libéraux, exerçant des activités médicales et paramédicales (médecins spécialistes, infirmières, psychologues, psychiatres, kinésithérapeute, podologue, etc.).

Par ailleurs, les liens avec les partenaires extérieures à l'établissement sont essentiels pour faciliter la réassurance nécessaire de la personne accueillie dans des soins qui peuvent être invasifs. Ainsi, les relations fréquentes avec l'hôpital de secteur (aussi bien avec le service des urgences qu'avec le service des consultations externes), les hôpitaux spécialisés de la région francilienne, les acteurs de proximité comme le CMP (centre Médico Psychologique) ou la pharmacie de Saint Souples ainsi que les spécialistes (dentistes, ophtalmologues, gynécologues, ...) contribuent à renforcer, en concertation, la prise en charge de la santé des personnes accueillies au Cèdre Bleu.

5. Prestataires hôteliers

Les repas servis au foyer Le Cèdre Bleu sont en liaison froide et préparés par un prestataire de restauration en partenariat avec l'ESAT de l'association « Les Ateliers Braytois ». Les menus sont sélectionnés en concertation avec les personnes accueillies et selon les prescriptions médicales de chacun.

Le pain quotidien et les viennoiseries du mercredi sont commandés à une boulangerie de proximité. L'entretien du linge (trousseaux des personnes accueillies) est externalisé. Ainsi, chaque vêtement de la personne accueillie est marqué par un système de code barre informatique.

L'entretien du linge des personnes accueillies est par un prestataire de blanchisserie en partenariat avec l'ESAT de l'association « Les Ateliers Braytois ». Ainsi, chaque vêtement de personne accueillie est marqué par un système de code-barres informatique. Seul le linge des personnes accueillies en accueil temporaire est lavé en établissement.

L'entretien de l'ensemble des locaux est effectué par l'équipe d'Agent de Service Intérieur (ASI) du Cèdre Bleu.

X. Perspectives et objectifs d'évolution, progression et développement

Dans le but d'améliorer sans cesse l'accompagnement auprès des personnes accueillies mais aussi notre organisation de travail, nous avons défini six objectifs d'amélioration sur lesquelles nous devons travailler dans les années à venir :

1. Améliorer la procédure d'admission en recherchant un avis pluri-professionnel
2. Renforcer le partenariat avec le secteur sanitaire pour développer des actions de prévention
3. Être reconnu comme tremplin vers le secteur adulte auprès du secteur enfance
4. Favoriser l'autonomie, l'inclusion et la citoyenneté des personnes accompagnées
5. Développer l'usage des outils numériques et des logiciels métiers
6. Développer la mutualisation des moyens matériels et humains inter-établissements sur le territoire Marne et Morin

Nous avons décliné ces différents objectifs d'amélioration sous forme des fiches actions suivantes.

Le Cèdre Bleu

Fiche action n°1

Objectif	Améliorer la procédure d'admission en recherchant un avis pluri-professionnel
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none">• Direction adjointe• Éducateur spécialisé• Psychologue• IDE
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none">• Directeur de territoire• Directrice adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none">• Direction adjointe• Éducateur spécialisé• Psychologue• IDE
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Créer une commission d'admission dans l'établissement réunissant les professionnels concernés• Travailler et valider la partie médicale du dossier de candidature (médecin)
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Commission d'admission créée• NB d'admissions réalisées avec un avis pluri-professionnel• Partie médicale du dossier de candidature validée par le médecin• NB de dossiers de candidature actualisés complétés / NB d'admissions réalisées dans l'année
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Le Cèdre Bleu

Fiche action n°2

Objectif	Renforcer le partenariat avec le secteur sanitaire pour développer des actions de prévention
Groupe projet :	Direction de l'établissement
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none">• La direction générale• Directeur de territoire• Directrice adjointe
Personnes / organismes concernés	Direction
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Recenser les partenaires sanitaires potentiels• Organiser des rencontres avec les partenaires y compris des professionnels libéraux• Renforcer la collaboration pour la prise en charge bucco-dentaire (préventif et curatif)• Renforcer les partenariats avec les spécialistes• Développer une politique de prise en charge de la douleur et de prévention du risque infectieux• Mener des actions de prévention et de promotion de la santé
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Audit des partenaires sanitaires• NB de rencontres et sensibilisations organisées par an• NB de personnes accueillies ayant consulté un dentiste /an• Outils d'évaluation de la douleur (NB et type)• NB d'actions de prévention et de promotion de la santé
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Le Cèdre Bleu

Fiche action n°3

Objectif	Être reconnu comme tremplin vers le secteur adulte auprès du secteur enfance
Groupe projet :	Equipe pluri-professionnelle et direction
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none">• Directeur de territoire• Directrice adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none">• Directrice adjointe• Equipe pluri-professionnelle
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Transformation de l'offre à une population jeune• Repenser les modalités d'accueil au sein des ateliers et des activités et l'organisation de l'accompagnement• Former les professionnels sur l'accompagnement des jeunes personnes accueillies et leurs problématiques
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• NB de contacts avec les IME• NB d'admissions du secteur enfance• NB d'actions de communication externes sur les spécificités de l'établissement• NB de conventions signées avec des partenaires
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Le Cèdre Bleu

Fiche action n°4

Objectif	Favoriser l'autonomie, l'inclusion et la citoyenneté des personnes accompagnées
Groupe projet :	Equipe pluri-professionnelle et direction
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur de territoire • Directrice adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice adjointe • Equipe pluri-professionnelle
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de projets éducatifs autour de l'autonomie, l'inclusion et la citoyenneté. • Développer des partenariats favorisant l'autonomie, l'inclusion et la citoyenneté. • Organiser des manifestations en interne et en externe pour promouvoir l'autonomie, l'inclusion et la citoyenneté.
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • NB de projets personnalisés abordant les thèmes de l'autonomie, l'inclusion et la citoyenneté. • NB d'événements et d'actions réalisées sur ces thématiques
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Le Cèdre Bleu

Fiche action n°5

Objectif	Développer l'usage des outils numériques et des logiciels métiers
Groupe projet :	Equipe pluri-professionnelle et direction adjointe
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none">• La direction générale• Directeur de territoire• Directrice adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none">• Directrice adjointe• Equipe pluri-professionnelle
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Optimiser l'utilisation du Dossier Informatisé de l'Usager (DIU).• Optimisation du logiciel AGEVAL pour la remontée et le traitement des événements indésirables.• Optimisation de la plateforme SPOT, pour favoriser la communication au sein de l'établissement et mettre en valeur au niveau associatif ce qui est réalisé sur Le Cèdre bleu
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'utilisateurs et de transmissions réalisées sur le DIU.• Nombre de FEI AGEVAL traitées.• Nombre d'articles postés sur le SPOT.
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Le Cèdre Bleu

Fiche action n°6

Objectif	Développer la mutualisation des moyens matériels et humains inter-établissements sur le territoire Marne et Morin
Groupe projet :	Equipe pluri-professionnelle et direction adjointe
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none">• Directeur de territoire• Directrice adjointe
Personnes / organismes concernés	Equipe pluri-professionnelle et direction adjointe
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Mutualisation des infrastructures sur le territoire.• Organisation d'événements inter-établissements.• Déterminer des activités communes au sein du complexe.• Matérielles mutualisées
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• NB d'activités communes• Optimisation de la flotte de véhicules
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

ANNEXES

Activités - Ateliers	But	Objectifs	Moyens humains	Nombre de bénéficiaires
Activités sportives				
Piscine Vivre l'eau	<p>Appréhender le médiateur eau. Travailler sur la socialisation et l'intégration dans un milieu ordinaire.</p> <p>Mise en mouvement du corps Dynamiser l'ensemble des participants dans des jeux aquatiques, ludiques et collectifs</p> <p>Développer son autonomie de sa préparation pour se rendre à l'activité jusqu'à son retour de l'activité.</p>	<p>Socialisation en milieu ordinaire</p> <p>Acquérir la notion de danger, respecter les règles sociales Favoriser la perception de son propre corps avec et dans l'élément eau, travail sur les choix, initiatives et liberté de mouvements.</p> <p>Intégrer la notion d'effort</p>	2 personnels Éducatifs	4 à 5 Personnes Accueillies
Piscine adaptée	<p>Expérimentations aquatiques : Ressentir et agir dans l'eau</p> <p>Découverte du médiateur eau comme moyen d'expression corporelle et de communication à travers un accompagnement individuel.</p>	Accéder à la détente physique, psychique, et accéder au plaisir.	2 personnels éducatifs	2 groupes de 3 personnes accueillies
Gymnase Mise en mouvement	Mise en mouvement du corps dans l'espace	Favoriser la motricité, l'éclosion du schéma corporel et de l'environnement. Aider à se situer dans	2 personnels éducatifs	8 à 10 personnes accueillies
Équithérapie	<p>Groupe I : Pour prendre soin Au travers du toucher, apporter de l'attention à l'animal.</p> <p>Groupe II : Les cavaliers : Travail autour des mouvements corporels favoriser la motricité, la tonicité</p> <p>Développer son autonomie</p>	<p>Aider à prendre conscience de l'existence de l'autre en dehors de soi. Intégrer la notion de danger. Se reconstruire par le lien non verbal instauré par la relation au cheval. Favoriser la concentration</p> <p>Intégrer son propre schéma corporel différencier l'autre de soi. Respect de l'animal en tant qu'être vivant. Maîtriser la notion de danger. Aider à avoir conscience du moment présent. Se reconstruire par le lien tissé avec le cheval</p>	1 personnel éducatif + équithérapeute	<p>4 personnes accueillies</p> <p>4 personnes accueillies</p>
Marche	<p>Pratiquer une activité physique en empruntant des parcours nouveaux</p> <p>Développer son autonomie dans ses déplacements</p>	Recherche de bien être physique et psychique. Avoir conscience du monde extérieur, de la nature en dehors de l'établissement. Atténuer l'appréhension du monde extérieur.	2 personnels éducatifs	6 personnes accueillies
Danse	<p>Socialisation - Inclusion</p> <p>Favoriser une dynamique de groupe tout en acceptant les différences et difficultés de chacun</p>	<p>Rencontrer d'autres personnes</p> <p>Inter agir avec le monde extérieur</p> <p>Travailler la motricité, le rythme, l'espace et la coordination des gestes; Maintenir et développer la mémorisation</p>	1 professeur + 1 personnel éducatif	9 Personnes Accueillies 1 fois par semaine
Tennis	Découvrir et participer à un sport commun entre jeunes et moins jeunes. Participer à la vie locale en adhérant à une association	<p>Socialisation –</p> <p>Etre en contact avec le monde extérieur</p> <p>Mobiliser ses capacités physiques, évacuer les tensions psychiques</p>	1 professeur + 1 personnel éducatif	6 personnes accueillies
Pétanque	Découvrir un sport collectif et ses différentes techniques	Favoriser la cohésion d'équipe, le développement et le maintien des acquis moteurs et cognitifs	1 éduc sportive et 1 personnel éducatif	Libre adhésion
Boxe	<p>Découvrir les techniques codifiées de la boxe française savate</p> <p>Socialisation- Rencontrer d'autres personnes et interagir avec elles</p>	Pratique d'une discipline sportive adaptée, respect du cadre de l'activité, de ses partenaires, contribuer à nouer des relations entre les personnes accueillies à travers le partage d'expériences positives.	1 personnel éducatif	6 personnes accueillies
Parcours moteur Activité motrice	Mise en mouvement du corps dans l'espace	<p>Maintenir ou développer les acquis moteurs et en particulier la motricité fine et l'équilibre, des relations.</p> <p>Développer l'acceptation de l'autre dans un travail en duo</p>	2 personnels éducatifs	8 personnes accueillies
City stade	<p>Mise en mouvement du corps Jouer en équipe</p> <p>Développer le respect des règles et des autres</p> <p>Développer la tolérance</p> <p>Être capable d'investir le City stade de manière autonome tout en étant sous la surveillance d'un professionnel.</p>	<p>Se dépenser</p> <p>Occuper efficacement son temps libre.</p> <p>Maintenir une activité physique et sportive</p>	1 professionnel	Toute personne accueillie du cèdre bleu en capacité de participer à l'activité

Activités - Ateliers	But	Objectifs	Moyens humains	Nombre de bénéficiaires
Activités sportives				
Randonnée vélo	Prendre plaisir à circuler à vélo et profiter de l'environnement Développer une vie sociale (rencontrer d'autres personnes lors des invitations à participer à des randonnées, entrer en relation avec d'autres personnes). Avoir une activité physique Apprendre le respect des règles pour circuler en toute autonomie	Adapter ses déplacements à des environnements ou contraintes variées Apprécier de faire des randonnées en groupe Améliorer ses performances motrices Anticiper, éviter les risques. Respect des règles de déplacement et de sécurité	2 Professionnels	Toute personne accueillie du cèdre bleu en capacité de participer à l'activité
Apprentissage vélo	Avoir une activité physique et occupationnelle ; y prendre plaisir	Développer ses performances motrices Éviter l'inactivité Apprendre à faire du vélo de manière ludique	2 Professionnels	Toute personne accueillie du cèdre bleu en capacité de participer à l'activité
Trottinette	S'approprier un outil différent pour la pratique d'une activité sportive Explorer ses possibilités physiques avec cet outil	Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer avec son corps Prendre plaisir, Prendre conscience de l'autre dans ses déplacements	2 Professionnels	Toute personne accueillie du cèdre bleu en capacité de participer à l'activité
ACTIVITÉS DE CRÉATIVITÉ ET D'EXPRESSION				
Mosaïque	Création Individuelles et collectives Apprentissage des techniques de découpage et de collage de morceaux de carrelage.	Favoriser la créativité par la libre expression ainsi que la dextérité. Participer à la décoration des lieux grâce aux productions individuelles et collectives. Exposer et vendre ses œuvres lors des brocantes	1 à 2 personnels éducatifs	1 à 8 personnes accueillies
Vannerie	Découvrir et acquérir un savoir-faire Occuper son temps libre	Développer sa créativité, son habileté manuelle, son sens de l'observation, sa capacité à se concentrer. Renforcer les notions spatiales Exposer et vendre ses œuvres lors des brocantes	1 personnel éducatif	4 à 5 personnes Accueillies
Poterie - céramique	Développer l'imaginaire, la créativité, travail sur la motricité fine, valorisation de soi	Favoriser la créativité par la libre expression, valoriser en exposant leurs œuvres lors des différents événements (fêtes des familles et amis...) Participer aux brocantes de la ville de Juilly	2 personnels éducatifs	4 à 5 personnes Accueillies
Bricolage	Préparer des décorations pour les différents événements (carnaval, Halloween, pâques, Noël etc)	Inciter à la créativité et au développement des compétences motrices Apprendre à travailler en groupe sur une même thématique Apprendre la tolérance Favoriser l'autonomie	2 personnels éducatifs	Libre adhésion
Peinture	Favoriser l'expression et la créativité	Développer son habileté manuelle Travailler la précision et la maîtrise du geste Découvrir la richesse des couleurs Prendre plaisir à l'activité	2 personnels éducatifs	4 à 5 personnes Accueillies
Bijoux	Acquérir un savoir-faire Se faire plaisir Occuper son temps libre Partager une activité occupationnelle avec d'autres Résidents	Développer sa créativité, son habileté manuelle Se sentir valoriser au travers de sa création	2 personnels éducatifs	Toute personne désireuse de participer à l'activité.
Photo et informatique	Réaliser des décorations pour l'établissement et l'espace personnel des Personnes Accueillies (Découpage, tenue des ciseaux, utilisation de la colle à papier...) Apprendre à prendre une photo Apprendre à transférer les photos prises sur un ordinateur Sélectionner et proposer des photos pour le journal de l'établissement	Favoriser l'expression de soi, la créativité et la concentration	1 personnel éducatif	Un groupe de 5 personnes et un groupe de 4 personnes

Activités - Ateliers	But	Objectifs	Moyens humains	Nombre de bénéficiaires
ACTIVITÉS DE CRÉATIVITÉ ET D'EXPRESSION				
Pâtisserie	Encourager l'adhésion par la participation active ou passive des personnes accueillies. Socialisation au travers du groupe de pairs Intégrer une recette Apprendre à agir en toute autonomie	Travail sur les sens. Réaliser des pâtisseries et les déguster dans le partage du travail accompli.	1 personnel éducatif	4 à 6 personnes en libre adhésion
Stimulation cognitive	Mobilisation et mise en œuvre des compétences. Maintien des acquis scolaires.	Permettre aux personnes de transférer leurs compétences au quotidien.	1 personnel éducatif	4 à 5 personnes en libre adhésion
Journal	Apprendre à transmettre une information Apprendre à travailler en groupe (Partenariat avec l'accueil de jour)	Retracer les événements qui ponctuent la vie de l'établissement ; mettre à profit les compétences de chacun (d'écriture, d'illustration...); Favoriser le travail en groupe et créer du lien ; Se fixer des échéances de travail en se donnant des objectifs (parution d'un numéro par an).	1 personnel éducatif de l'internat et de l'accueil de jour	Séance avec un groupe fixe à l'internat et l'ensemble de groupe de l'accueil de jour. Mais en petit groupe de travail
Art déco	Encourager la participation active des résidents en leur permettant d'accéder à différents outils et supports. Créations individuelles	Favoriser la créativité par la libre expression ainsi que la dextérité. Participer à l'environnement collectif par la décoration des lieux grâce aux productions individuelles que l'art thérapeute rend collectives.	1 artiste peintre, Intervenante extérieure.	4 personnes accueillies
BIEN-ÊTRE				
Esthétique «Un petit temps à soi»	Permettre d'évacuer le stress, relâcher les tensions corporelles	Travailler sur le lâcher-prise, prendre conscience de son corps	3 personnels éducatifs du complexe	Libre adhésion
Relaxation	Réaliser des décorations pour l'établissement et l'espace personnel des Personnes Accueillies (Découpage, tenue des ciseaux, utilisation de la colle à papier...) Apprendre à prendre une photo Apprendre à transférer les photos prises sur un ordinateur Sélectionner et proposer des photos pour le journal de l'établissement	Favoriser l'expression de soi, la créativité et la concentration	1 personnel éducatif	6 personnes accueillies
Bain détente	Relation duelle privilégiée	Relaxation, détente physique afin de favoriser la détente psychique	1 personnel éducatif	Libre adhésion
Tisane			2 surveillants de nuit	Libre adhésion
PARTICIPATION À LA VIE DU FOYER				
Mettre la table	Participer à la vie du foyer, être acteur de son quotidien, s'autonomiser dans les gestes de la vie quotidienne, se sentir utile à la collectivité. (Rangement du linge de maison)	Travailler en équipe, respecter les règles de sécurité et d'hygiène	1 maîtresse de maison ou 1 personnel éducatif	2 personnes accueillies
Planning visuel		Se repérer dans le temps, reconnaître les pictogrammes selon les activités.	1 personnel éducatif	2 à 3 personnes accueillies
Rangement du linge		Travailler en équipe, reconnaître les différents linges	1 maîtresse de maison	2 à 3 personnes accueillies
Aide au service de la collation		Accompagner un personnel éducatif à distribuer la collation de 16h, récupérer les verres vides des camarades...	1 personnel éducatif	1 personne
Rangement de la vaisselle		Travailler en équipe, respecter les règles de sécurité et d'hygiène	Surveillants de nuit	2 à 3 personnes accueillies

Activités - Ateliers	But	Objectifs	Moyens humains	Nombre de bénéficiaires
CULTURE ET LOISIRS				
Lecture du journal quotidien	Développer l'intérêt pour la vie à l'extérieur et pour «l'autre» à l'extérieur de l'Institution. Accès à l'actualité quotidienne.	Être capable d'écouter une lecture courte, de prendre la parole en respectant les règles d'une activité en groupe, de poser des questions, d'exprimer un avis.	1 personnel éducatif	Libre adhésion
Bibliothèque	Accéder à une diversité d'ouvrages, visiter le média «livre» : plaisir de consulter, lire, discuter autour de et avec le livre.	Échanger en groupe avec les ouvrages choisis et accéder à des ressources documentaires pour travailler ensuite autour d'un thème d'activités au foyer. Lecture guidée et dynamique avec étayage culturel Autonomie et plaisir à choisir/utiliser le livre	2 personnels éducatifs	4 à 5 personnes accueillies
Ciné-club	Se faire plaisir	Faire un choix, discuter du film vu...	2 à 3 personnels éducatifs	Libre adhésion
Jeux extérieurs	Se faire plaisir	Respect des consignes de sécurité, des règles du jeu, des autres.	1 personnel éducatif	Libre adhésion
Groupe de parole	Offrir un espace de parole, d'écoute et d'échanges en groupe restreint	Encourager l'expression verbale, favoriser l'interaction. Aider à trouver sa place au sein du groupe de pairs en restant à l'écoute de la parole de l'autre.	la psychologue et 1 personnel éducatif	Libre adhésion
Wii	Déroulement physique et psychique au travers d'un divertissement commun	Évacuer le trop-plein d'énergies, libérer le stress par le mouvement, le rire pour favoriser l'apaisement des tensions par l'amusement.	1 à 2 personnels éducatifs	Libre adhésion
Jeux de société	Jouer en apprenant	Travail sur les acquis moteurs et cognitifs, prendre du plaisir	1 personnel éducatif	Libre adhésion
Réunions personnes accueillies	Lieu d'information et d'échange d'idées	Informar les personnes accueillies de la vie du foyer et de l'actualité de l'Association et du Monde, répondre à leurs questionnements, recueillir leurs envies...	2 à 3 personnels éducatifs	Libre adhésion
Forum citoyen	Réunir les personnes accueillies sur un thème, se sentir acteur de son projet, de ses choix.	Apprendre, faire des choix, s'affirmer,	Tout le personnel éducatif	Libre adhésion
ATELIER				
Atelier Espaces verts	Comprendre le sens du travail, acquérir des connaissances spécifiques en jardinage, plaisir de participation, travail sur l'autonomie, socialisation avec ouverture sur l'extérieur.	Participer à l'embellissement de l'environnement collectif, entretenir les espaces verts, construire en développant des capacités de création, être valorisé, respecter les règles et autrui.	1 moniteur d'atelier de la Marguette	Groupe de 6 personnes accueillies en complexe

Adapei 77
2 ter rue René Cassin 77000 Melun
01 60 56 54 77 - contact@adapei77.fr
adapei77.org